



CONSEIL MUNICIPAL

Procès verbaux des conseils municipaux

PROCES VERBAL DU

Conseil Municipal du 07 Septembre 2023

La séance est ouverte à 19h00

Guy BRUERE a donné son pouvoir à Johanny HAUTIN

Avelino MOREIRA a donné pouvoir à Christophe RACLIN

Christine LAZARDEUX est nommée secrétaire de séance

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 Juin 2023

Monsieur JOUVET a une observation à ajouter sur le point informations diverses : ce sont les propriétaires des Communs qui n'élaguent plus les arbres en bordure du chemin communal et non l'inverse
Dans le PV, Corriger Monsieur MOREIRA au lieu de AVELINO

SUBVENTION FETE DE VILLAGE

2023.07-09-01 Subvention fête de village

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val de Sully accorde une subvention de 1 000 € pour les fêtes de village.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil sollicite la subvention pour l'organisation du feu d'artifice du 8 Juillet.

FONDS DE CONCOURS MULTI-PROJETS

2023.07-09-02 Fonds de concours Multi-projets

Il est possible de déposer une fois par an, lors de la dernière session de fonds de concours de l'année, un dossier multi-projets d'investissement dont le montant total HT, payé dans l'année courante est compris entre 3 000 € et 10 000 €.

Le dossier multi-projets pour cette année comporte :

- Débroussailleuse 373.21 € HT
- Ordinateur portable 649.09€ HT
- Robinets thermostatiques sur radiateurs 1 657.60 € HT
- Défibrillateur 1 518.00€ HT

Total du multi-projets à 4 272.54 € HT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU SECRÉTARIAT : DEVIS PARQUET

2023.07-09-03 Aménagement du secrétariat : Devis parquet

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a demandé à GEDIMAT un devis pour du parquet, pour mettre dans la salle du rez-de-chaussée pour le futur secrétariat.

Mme PROCHASSON demande s'il y a un vide sanitaire, Monsieur le Maire répond que non

Le devis initial est de 2 532.62 € TTC, et avec remise le devis final est à **2 270.80 € TTC**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

REPAS DU CCAS

2023.07-09-04 Repas du CCAS

Madame LAZARDEUX, en charge du dossier a retenu un devis du restaurateur « Les Délices de Loire » qui fera le repas du CCAS d'un montant de 43,40 € TTC par personne.

Il y aura également une animation « Les Pirates de l'air » proposée par l'association BEEZPROD, le devis est de 600 € TTC.

Chaque année la commune offre un repas aux administrés qui ont plus de 65 ans, chaque administré peut venir accompagné de son conjoint/ami.

Le Conseil Municipal décide de demander une participation financière pour le repas aux personnes qui ont moins de 65 ans selon le prix du traiteur-restaurateur. Cette participation sera pour cette année de 43.40 € TTC par personne.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et accepte le devis pour l'animation.

COMPÉTENCE CDC « RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES »

2023.07-09-05 Transfert de Compétence IRVE (Infrastructures de recharges de véhicules électriques)

Monsieur le Maire lit le courrier de la Communauté de Communes du Val de Sully qui explique que celle-ci prendra en charge le marché pour l'installation de bornes électriques sur les communes du territoire afin d'accélérer le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques

La CDC doit modifier ses statuts pour prendre en charge cette compétence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ce transfert et la modification des statuts de la CDC.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

TRAVAUX RÉHABILITATION COMMERCE

Mme MULLER a fait parvenir l'estimatif des travaux pour le commerce d'un montant de 124 070€ HT établi sur la base des devis reçus et des ajustements (compléments et aléas de 10%). En plus de ce montant il faut prévoir :

-un diagnostic amiante et plomb avant travaux

-un contrôle technique et SPS

-une mission de maîtrise d'œuvre complète de 7.5% du montant HT des travaux.

Madame PROCHASSON demande si la toiture est à refaire, le maire indique qu'il faut renforcer une panne intermédiaire.

Madame PROCHASSON nous informe que les grandes surfaces cherchent à développer le commerce de proximité dans les petites localités pour conserver une clientèle, Le conseil donne son accord pour contacter ces enseignes.

Monsieur HEAU est pour le maintien d'un commerce sur la commune, mais n'est pas favorable au projet actuel de rénovation.

-Bâtiment mal situé, de construction ancienne.

Il serait préférable de construire plus moderne, plus accueillant, plus proche de la route.

-manque de visibilité de la faisabilité commerciale,

Y a-t-il un bassin de population suffisant pour que le commerce puisse vivre ? pas de porteur de projet.

Monsieur COFFIN demande la somme que la commune aurait à financer, le maire répond qu'il convient d'attendre les offres des entreprises soumissionnaires au marché public des travaux de réfection du local commercial.

-Monsieur RACLIN s'informe sur la licence IV

Le maire explique que la commune est propriétaire de la licence depuis septembre 1991.

Le conseil autorise Monsieur le maire a contacter Mme MULLER pour lancer l'appel d'offre.

Le conseil vote 10 contre 1 Contre Julien HEAU.

INFORMATIONS DIVERSES :

Abri-bus : Monsieur le Maire dit que des devis ont été demandés,

Visite à l'usine d'Arrabloy : Monsieur le Maire informe qu'une visite est programmée pour

l'usine d'incinération le vendredi 22/09/2023.

Compte-rendu de l'enquête publique pour la construction d'un bâtiment de stockage et de transformation de noisettes :

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable sur ce projet de construction.

Madame PROCHASSON informe que le passage fréquent de camions, tracteurs agricoles nécessitera un entretien du chemin et un élargissement de la chaussée.

Monsieur HEAU dit que la vallée de la Sange est un espace naturel et que c'est dommage d'y construire un hangar.

La séance est levée à 20h37

Cérémonie du 11 Novembre prévue à 10h30

Le Maire
Johanny HAUTIN

Secrétaire de séance